

DEMANDE D'AUTORISATION D'ENSEIGNER LA CONDUITE DES VEHICULES A MOTEURS

1ère demande Renouvellement Extension Duplicata

Je soussigné(e) (nom de naissance, prénom)

Épouse, div., Vve, nom d'usage

Né(e) le à Dépt. :

Demeurant (adresse complète du domicile)

N° de téléphone Courriel

Pour les personnes nées hors de France : Nom et Prénom du père :

Nom de jeune fille et prénom de la mère :

Diplômes obtenus : Titre Pro ECSR - BEPECASER - CAPEC - CAPP - Date d'obtention :

Sollicite la délivrance, le renouvellement, l'extension ou le duplicata de mon autorisation d'enseigner (barrer les mentions inutiles) pour les catégories suivantes :

Auto-école de rattachement : N° de téléphone :

En qualité de : exploitant(e) - salarié(e) (barrer la mention inutile)

Je joins les documents suivants :

- La présente demande renseignée, datée et signée ;
- 2 photographies identiques et récentes sur fond clair ;
- 1 photocopie d'un justificatif d'identité et d'état civil en cours de validité (CNI, passeport, titre de séjour) ;
- 1 photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- 1 photocopie recto-verso du permis de conduire en cours de validité (établi après la visite médicale pour le groupe lourd, si vous sollicitez le renouvellement de l'autorisation d'enseigner pour la conduite des véhicules du groupe lourd).
(Demande à faire directement en ligne, en utilisant le téléservice mis à votre disposition sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) <https://ants.gouv.fr>, avant de transmettre votre dossier complet d'autorisation d'enseigner) ;
- Le certificat médical en cours de validité (moins de deux ans) établi par un médecin agréé par la préfecture du Rhône, attestant que les conditions d'aptitude physique mentionnées à l'article R.212-2 du code de la route sont remplies ;
- une enveloppe "prêt à poster Lettre suivie 20gr", libellée à vos nom et adresse ;

Je complète le dossier avec :

Pour une première demande ou changement de département :

- 1 photocopie du diplôme professionnel ou de l'un des diplômes, titres ou certificats reconnus ou admis en équivalence (Cf l'article R.212-3 du code de la route).

Pour un renouvellement ou une extension (**Attention : l'extension ne rallonge pas la validité de la carte**) :

- **L'original de la carte d'autorisation d'enseigner en cours** (le certificat médical se substitue à l'autorisation d'enseigner pendant deux mois, le temps de procéder au renouvellement).
- **En plus pour l'extension** : la photocopie du diplôme relatif à la nouvelle catégorie + transmettre un nouveau certificat médical, à moins que le certificat médical déjà transmis lors de la demande initiale soit toujours valide et que le médecin ait coché la catégorie concernée par l'extension.

Pour un duplicata (si la carte est toujours valide, inutile de fournir un nouveau certificat médical) : une déclaration de perte, ou en cas de vol, la déclaration établie par le Commissariat de police ou la Gendarmerie suivant le lieu de votre résidence.

Le dossier complet est à envoyer uniquement par courrier à :

Préfecture du Rhône
DSPC – Bureau des Polices Administratives
Professions réglementées
Agrément des auto-écoles – Enseignant de la conduite
69419 LYON CEDEX 03

Pour tout renseignement complémentaire et formulaires :

Toutes les démarches administratives sont indiquées sur le site internet de la préfecture <http://www.rhone.gouv.fr> à la rubrique suivante :
- Démarches administratives
- Professions et activités réglementées - Professions réglementées
- Profession de la route : enseignant de la conduite
Courriel : pref-enseignementdelaconduite@rhone.gouv.fr
Téléphone : 04 72 61 62 31

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande, ainsi que l'authenticité des documents que j'y joins.

Fait à, le

Signature :